



**SYNDICAT MIXTE  
DES ZONES D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES  
CONCERTES DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL  
relative à l'approbation d'un avenant au lot n° 6 « Electricité – chauffage  
électrique » du marché de travaux de réfection de façade, mise en  
conformité et sécurité des différentes installations  
au Golf de Moliets-et-Maâ**

**Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de  
Moliets-et-Maâ,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au  
Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 25 juin 2013 entre le Syndicat  
Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour  
la réalisation de travaux de rénovation concernant le patrimoine immobilier de la station  
touristique de Moliets et ses avenants,

VU le bon de commande n° 9 relatif aux travaux de réfection de la façade Est et à la mise en  
conformité et sécurité de différentes installations du golf de Moliets et son avenant,

VU la décision d'accord du Président du Syndicat Mixte en date du 4 mai 2023 relative à  
l'attribution du lot n° 6 « Electricité – chauffage électrique » du marché de travaux de  
réfection de façade, mise en conformité et sécurité des différentes installations au Golf de  
Moliets-et-Maâ, à SASU FAUCHE CUNY pour un montant de 6 503,38 € HT,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires correspondant au  
remplacement de luminaire encastré et de lampe LED à la salle du restaurant du golf de  
Moliets,

VU la proposition de la SATEL en date du 4 juillet 2023,

**DECIDE :**

- d'approuver la proposition présentée par la SATEL en vue de la conclusion d'un avenant au  
lot n° 6 du marché de travaux, attribué à SASU FAUCHE CUNY, dont le siège est situé  
1 116 Allées de la Seynes – Sainte-Colombe-en-Bruilhois – CS 80077 à AGEN CEDEX 9  
(47901), selon les caractéristiques suivantes :
  - **Avenant au marché de travaux :**
    - **Nature des prestations complémentaires :** Remplacement de  
luminaire encastré et de lampe LED
    - **Montant de la plus-value financière :** 432,45 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer pour le marché susvisé  
l'avenant et à le notifier au titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le **12 JUIL. 2023**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON